

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**BUDGET PRIMITIF 2017**

Délibération : **03.2017.016**

Transmis en préfecture le :

**20 mars 2017**

Séance du : **14 mars 2017**

Compte-rendu affiché le **20 mars 2017**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **8 mars 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à  
partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,  
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne  
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET (à partir du point 3),  
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**Membres absents excusés à la séance**

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle  
PICHERIT (jusqu'au point 4), François VURPAS,  
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard  
GUEDON, Thierry MONNET (jusqu'au point 2)

**Pouvoirs**

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian  
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à  
Mohamed GUOUGUENI, Olivier BROSSEAU à  
Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à  
Karine GUERIN, Bernard GUEDON à Fabienne  
TIRTIAUX

\*\*\*\*\*

## RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

### EQUILIBRE GENERAL BUDGET 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	10 107 962	Impôts locaux	12 080 000
		Autres impôts et taxes	3 751 946
Dépenses de gestion <i>(charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)</i>	7 997 059	Dotations et compensations	3 405 267
Intérêts de la dette	335 000	Produits des services (dont CAF)	1 051 669
		Recettes financières	220
Charges exceptionnelles	15 790	Recettes exceptionnelles	156 050
<i>Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)</i>	<i>1 001 472</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>35 085</i>
<i>Épargne (2)</i>	<i>1 022 955</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>20 480 237</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 480 237</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	2 667 046	<i>Épargne (2)</i>	<i>1 022 955</i>
		<i>Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)</i>	<i>1 001 472</i>
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	<i>1 649 158</i>	<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>290 400</i>
Dépenses imprévues	30 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	588 000
Subventions - fonds de concours versés par la ville (204), cautions versées et participations	198 990	Subventions d'investissement et cautions perçues (Projet Nature, Contrat Pluriannuel)	30 212
Subv. Équipement La Mouche	5 317		
Subv. Équipement FLPA	20 281	Cession d'immobilisation (024)	20 000
Remboursement de la dette en capital	1 209 236	Nouvel emprunt	961 000
CLTR	1 841 000	CLTR	1 841 000
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 876 085</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 841 000</i>
		Affectation du résultat 2016	2 681 551
Déficit d'investissement 2016	780 475		
<b>TOTAL</b>	<b>10 277 589</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 277 589</b>

## I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2017

Le Débat d'Orientations Budgétaires a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

### *I-1 Éléments de conjoncture*

Le taux de croissance prévisionnel retenu pour établir la loi de finances 2016 a été fixé à 1,5 % pour 2017 ce qui semble trop optimiste. L'indice des prix à la consommation est stable en France et devrait le rester également en 2017.

Au regard du faible niveau d'inflation de la zone euro, la B.C.E. devrait continuer à pratiquer une politique monétaire accommodante qui contribue à maintenir des taux d'intérêt bas de manière pour stimuler l'investissement des entreprises et des ménages.

Après une hausse de 0,8% en décembre, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité, reste stable sur un mois, à 3 467 900 en janvier, selon les chiffres communiqués fin février pour la France métropolitaine. Le chiffre est en baisse sur un an, avec -2,5% par rapport à janvier 2016, ce qui représente 89 300 demandeurs d'emploi en moins.

D'après l'INSEE, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre 9,8% mi-2017, contre 10,0% à l'été 2016.

### **I-2 Prévision pour les finances publiques**

Le redressement des finances publiques et faire passer le déficit en dessous de 3% en 2017 font toujours partie des priorités de la politique gouvernementale. Pour ce faire, le plan d'économies décidé précédemment impacte toujours les collectivités locales.

Un des principaux postes qui supportera cette diminution est toujours celui des dotations aux collectivités locales avec, pour la seule années 2017, une baisse supplémentaire de 2,6 milliards d'euros dont 745 millions d'euros pour les « seules » communes.

Notons donc que notre DGF, après avoir diminué fortement les années précédentes devrait de nouveau afficher une baisse supplémentaire estimée à - 250 000 euros en 2017 (par rapport à 2016). Elle s'élèvera à 1,3 M€. Rappelons qu'en 2011, avant cette réforme, la Ville percevait le double soit 2,6 M€.

Dans ce contexte caractérisé par de fortes contraintes financières, la construction budgétaire s'est appuyée sur une programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement.

Celle-ci a été construite en intégrant :

- les éléments connus de contexte (hausse du F.PIC, baisse de la dotation globale de fonctionnement des allocations compensatrices et des bases fiscales ; dynamisme des droits de mutation ... ),
- la volonté de maintenir l'autofinancement à un niveau supérieur à celui du remboursement de la dette et de pouvoir dégager une somme de 2 millions d'euros au service du financement de l'investissement,
- une stabilité des taux communaux de fiscalité locale,
- un recours résiduel à l'emprunt pour financer les équipements structurants prévus au sein de la section d'investissement.

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget en équilibre, avec des une légère diminution du budget de fonctionnement tout en maintenant un volume d'investissement important.

## II - Les grands axes du budget primitif 2017

### II - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2017 a été construit, comme les années précédentes, avec la volonté de maintenir l'autofinancement au niveau le plus élevé possible.

Par ailleurs, il reflète encore cette année une orientation visant à s'interroger de manière systématique sur chaque service proposé et donc sur chaque dépense.

#### A- Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 18,45M€, soit une évolution de + 0,7% par rapport au budget précédent.**

	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Écart € entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre BP 2016 et BP 2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 095 033 €	3 899 896 €	4 079 502 €	179 606 €	4,6%	-0,4%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	9 570 023 €	9 567 937 €	10 107 962 €	540 025 €	5,6%	5,6%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	769 000 €	340 238 €	335 000 €	-5 238 €	-1,5%	-56,4%
022 - DEPENSES IMPREVUES	60 000 €		30 000 €	30 000 €		-50,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 473 913 €	3 251 619 €	3 552 557 €	300 937 €	9,3%	2,3%
66 - CHARGES FINANCIERES	350 000 €	303 311 €	335 000 €	31 689 €	10,4%	-4,3%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000 €	20 034 €	15 790 €	-4 244 €	-21,2%	125,6%
<b>Total Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>18 324 969 €</b>	<b>17 383 034 €</b>	<b>18 455 811 €</b>	<b>1 072 777 €</b>	<b>6,2%</b>	<b>0,7%</b>

- Les **charges de personnel** représentent 54,7% des dépenses en 2017, pour 52,7% en 2015 alors que ce ratio s'élève à 55,85% pour les collectivités de même strate.

Le budget 2017 résulte des efforts faits pour contraindre la section de fonctionnement mais aussi de l'intégration du nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ainsi que des moyens humains pour répondre à certaines obligations (élections, état civil: carte d'identité, autorisation de sortie du territoire).

Les charges de personnel augmentent de + de 540 K€ par rapport à 2016 et ce malgré les réorganisations constantes recherchées dans les services.

Sur l'année 2017, la collectivité supporte la charge des mesures de la loi de finances 2017 pour un coût minimum de 140 k€. Le glissement vieillesse-technicité s'évalue à 28 K€ auquel il faut rajouter la cotisation prime-points retraite (24k€) et l'application en année pleine des avancements de fin d'année.

L'augmentation des cotisations patronales, de la cotisation de l'assurance statutaire, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, et les événements ponctuels sur 2017, tels que le festival des musiques de Beauregard, et les 4 tours d'élections mais aussi des éventuels remplacements de congés maternité ou maladie sont aussi des éléments impactant fortement la masse salariale pour cette année 2017.

- Les **charges à caractère général** baissent de 15k€ et de 0,4% par rapport au budget précédent.

Ce chapitre comprend les coûts des marchés publics de prestations de services, des contrats de maintenance, des locations immobilières, des primes d'assurances, des charges locatives et de copropriété, des primes d'assurances, de télécommunication (téléphonie, accès internet,...) qui varient du fait des besoins couverts, des contrats, ou des indices de révisions de prix.

Cette évolution résulte aussi des choix de suppressions de services ou de recherches d'économies sur chaque secteur. Les efforts d'investissement réalisés ces dernières années sur les bâtiments municipaux et le parc automobile mais aussi la politique énergétique de la commune permettent de diminuer de -25 k€ les prévisions budgétaires de BP à BP pour les fluides (les comptes 60611 à 60622 qui comprennent l'eau, le gaz, les carburants... ) alors que les besoins augmentent du fait par exemple de la prise en

compte de la mise en service de nouveaux équipements (poste de Police Municipale).

Les prévisions budgétaires en matière de fluides, de dépenses d'entretien (voirie, bâtiment, réseau), de reprises de concessions (cimetière) et de fournitures ont aussi été effectuées en tenant compte du réalisé 2016 mais en intégrant aussi une certaine prudence dans les chiffrages pour pouvoir faire face aux aléas potentiels inhérents à ce type de coûts que la ville peut rencontrer en cours d'exercice.

Enfin, au niveau des ressources internes, les démarches de rationalisation précédemment évoquées continuent d'avoir un impact budgétaire positif avec par exemple l'optimisation des coûts en matière d'impression, l'utilisation des logiciels « libres » et la participation à différents groupement de commande (fournitures administratives, scolaires). En 2017, Saint-Genis-Laval va adhérer à la Société Publique Locale funéraire (SPL) créée au niveau de l'agglomération afin d'une part de proposer une offre de service public en complément du secteur privé et d'autre part de réduire certaines dépenses comme celles relatives à la gestion du cimetière (compte 6282).

Certains postes budgétaires fluctuent aussi en fonction de la vie de la collectivité (remises en concurrence des délégataires de service public pour la jeunesse et l'enseignement) et des contraintes réglementaires (augmentation de la maintenance du fait principalement de l'intégration nécessaire des vérifications périodiques annuelles, bisannuelles).

Le budget 2017 et tout particulièrement le compte 611 a été ajusté car la ville ne va pas pouvoir donner une suite positive à la procédure de délégation de service public opérée pour confier la gestion de la Maison de Quartier Mixcube à un délégataire. En effet, la ville va mettre en place de manière directe ou indirecte les activités prioritaires souhaitées à partir de la rentrée de septembre 2017 au vu d'un secteur peu concurrentiel.

Certains comptes du budget 2017 sont de la même façon impactés par les dépenses nécessaires à l'organisation du Festival de Beauregard et tout particulièrement les dépenses de locations mobilières, d'alimentation, de frais de réception, de prestations, de publicité et de communication (137 k€ au total).

L'ensemble des économies ainsi générées permettront d'adapter et de poursuivre l'offre de service public pour 2017 sur le même niveau de service que les années précédentes sachant qu'il a été amélioré dans plusieurs secteurs tels :

- l'ouverture de la Médiathèque le samedi, et l'ensemble des projets d'animations culturelles particulièrement dans le numérique,
- la biennale du festival de Beauregard et de Paroles-paroles avec une programmation enrichie, décalée... pour l'envie de partager
- des actions après l'école toujours plus diversifiées pour favoriser la réussite éducative et l'épanouissement des enfants
- des places en crèche supplémentaires (en 2016 à Pom Cerise et en 2017 avec l'extension de la crèche Roule Virou

- Les **atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC .

Le prélèvement F.P.I.C. est prévu en hausse à hauteur de 230k€ au vu du niveau de progression de ce fonds définie par l'État au niveau national et de la bonne santé financière et économique de l'agglomération Lyonnaise. Il est en hausse logique par rapport à 2016 et cela sans aucune contrepartie pour la Ville. Les atténuations de produits sont évalués à 105 k€ pour 2017 du fait du prélèvement SRU.

- Les **autres charges de gestion courante** évoluent de 79k€ par rapport au budget 2016 Ce chapitre regroupe principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes.

Les financements accordés aux associations continueront à occuper une place de tout premier plan au sein du budget communal (2,47 millions d'euros et 13,4% des dépenses

réelles de fonctionnement). Les subventions aux associations feront l'objet de délibérations spécifiques prévues à l'ordre du jour de ce même Conseil municipal.

Les subventions d'équilibre évoluent aussi en fonction de contraintes exogènes qui doivent être prises en compte dans les prévisions comme pour le budget principal.

Ainsi la masse salariale du personnel mis à disposition est soumise aux mêmes contraintes que celles évoquées précédemment pour le budget principal. Une prudence dans les prévisions par rapport au réalisé est également de mise pour les autres postes de dépenses.

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017	Écart REALISE 2016 / BP 2017	Évolution en %
CCAS	280 473	222 209	311 182	88 973	40,0%
FLPA COLOMBIER	0	0	0	0	
FLPA OLIVIERS	22 662	0	0	0	
<b>Total CCAS-FLPA</b>	<b>303 134</b>	<b>222 209</b>	<b>311 182</b>	<b>88 973</b>	<b>40,0%</b>
LA MOUCHE	426 752	412 836	488 143	75 307	18,2%

Le total des subvention versée évolue très légèrement de budget à budget (+8k€).

Certaines prévisions pour le budget du CCAS n'ont pas été nécessaires en totalité en 2016. Il s'agit principalement des crédits relatifs aux aides facultatives ou au financement des budgets annexes ou encore certains postes d'entretien et de fournitures.

Toutefois les budgets prévisionnels ont été reconduits car ils pourront être exécutés sur 2017. Les crédits 2017 relatifs au budget des aides sont prévus à un niveau supérieur (31k€) à leur réalisation au vu de leur nature.

Pour les deux FLPA, les budgets de fonctionnement 2017 sont quasi identique au réalisé pour les chapitre 011 et 016. Les évolutions s'expliquent essentiellement par la masse salariale.

L'affectation du résultat ainsi que la progression des recettes expliquent l'absence de besoin de financement pour 2017 en fonctionnement pour les deux FLPA.

L'évolution de la subvention de fonctionnement versée au budget annexe la Mouche s'explique par l'évolution de la masse salariale, à effectif constant, des agents mis à disposition de l'espace culturel ainsi que par le choix d'un budget artistique plus qualitatif (augmentation des cachets des artistes et coûts plus importants pour l'organisation d'un spectacle) au regard de subventions qui ont été sollicitées en parallèle.

Le budget intègre également en parallèle des d'actions d'optimisation de certaines dépenses (-9K€ de frais de communication).

- Les **charges financières** sont stabilisées par rapport au budget 2016 et s'élèvent à 335 000€ pour 2017. Elles évoluent de 31k€ par rapport au réalisé du fait de l'intégration en année pleine des nouveaux emprunts.

Les taux d'intérêts restent à des niveaux très faibles et permettent toujours de minorer les dépenses de fonctionnement sur les deux CLTR (intérêts payés sur la base de taux variables en fonction de l'utilisation des fonds) ainsi que sur les emprunts à taux variables.

Les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles ne connaissent globalement pas de variations significatives. Elles correspondent à des intérêts moratoires que nous sommes susceptibles de payer ou à des annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur.

## B- Recettes de fonctionnement

**Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,4M€. La tendance de l'évolution structurelle des recettes de fonctionnement est baissière que l'on compare les prévisions 2017 avec les prévisions ou les réalisations 2016.**

	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Écart € entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre BP 2016 et BP 2017
013 - ATTENUATION DE CHARGES	141 000 €	238 473 €	177 800 €	-60 673,23 €	-25,4%	26,1%
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES	698 032 €	703 323 €	873 869 €	170 546,65 €	24,2%	25,2%
73 - IMPOTS ET TAXES	15 649 902 €	16 123 627 €	15 831 946 €	-291 681,19 €	-1,8%	1,2%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 868 354 €	3 430 764 €	3 045 481 €	-385 283,48 €	-11,2%	-21,3%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	356 168 €	357 404 €	359 786 €	2 381,56 €	0,7%	1,0%
76 - PRODUITS FINANCIERS	300 €	217 €	220 €	2,80 €	1,3%	-26,7%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000 €	156 311 €	156 050 €	-261,04 €	-0,2%	212,1%
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>20 763 756 €</b>	<b>21 010 120 €</b>	<b>20 445 152 €</b>	<b>-564 967,93 €</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-1,5%</b>

**Cette diminution des recettes masque des évolutions très différentes.**

**De manière synthétique on relève en matière de baisse de recettes une diminution de la D.G.F (-250k€ en 2017 par rapport à 2016) et du produit des impôts locaux (-80 k€ par rapport au BP 2016).**

En parallèle, certaines recettes sont prévues à la hausse avec principalement une donation exceptionnelle au profit de la commune ainsi qu'un niveau soutenu des droits de mutation.

Il convient de souligner dès à présent que le budget a cependant été équilibré **sans augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale.**

1. Le chapitre 70 **ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, usagers de la Médiathèque ...).

Les différents postes sont globalement stables. L'augmentation des recettes au compte 7062 s'explique par le fait que le Festival de Beauregard se déroulera du 17 au 21 mai 2017 et que les prévisions intègrent les recettes provenant de la billetterie à hauteur de 50 K€.

Notons également que les recettes provenant du B612 ont été prévues au même niveau qu'en 2016 du fait du franc succès rencontré auprès des Saint Genois (24 k€ prévus en 2016 et en 2017 contre 15 k€ en 2015).

Les usagers bénéficiant de certaines prestations verront leurs tarifs retravaillés ou réévalués au regard de l'évolution des coûts des prestations.

2. Le chapitre 73 des **impôts et taxes représente 77% des recettes réelles de fonctionnement**. Il diminue de - 1,5% par rapport au budgété 2016 et de -2,7% par rapport aux réalisations 2016.

Ce chapitre est essentiellement constituée de la fiscalité directe locale qui est évaluée à 12,08 M€ en 2017 et baisse par rapport aux prévisions 2016. Elle correspond à 59 % des recettes totales de fonctionnement ce qui explique l'atonie générale des recettes.

Cette hypothèse intègre la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'État qui est de seulement de + 0,4% dans la loi de finances pour 2017 et de l'évolution physique prévisionnelle des bases fiscales qui est présentée dans la délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal sans augmentation des taux communaux.

Le tableau ci-dessous détaille les taxes incluses dans ce chapitre :

Libellé	Montant 2017
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	12 080 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 892 849,00
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE	190 383,00
FNGIR	184 206,00
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 508,00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	420 000,00
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	950 000,00
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	40 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 761 946</b>

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont versées par la Métropole du Grand Lyon et prévues à l'identique. Le FNGIR est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle qui est également stable.

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été prévue sur la base des années précédentes en intégrant une légère hausse compte tenu d'une légère augmentation de la population et des besoins.

Les recettes prévues en matière de droits de mutation tiennent compte d'un marché immobilier caractérisé par un contexte porteur notamment du fait de taux d'intérêt historiquement bas.

Certaines mutations à titre onéreux exceptionnelles au niveau de cession entre structures commerciales motivent également une prévision de recettes de 950 k€ qui est supérieure à celles des budgets précédents (700 k€ en 2016). Pour information, le niveau de réalisation a été assez exceptionnel puisqu'en définitive les recettes encaissées se montent à 1,2 M€ ce qui est cohérent avec les niveaux d'activités observés au niveau du secteur bancaire et des notaires.

Ce dynamisme permet d'atténuer les effets négatifs de la perte de recettes en matière d'impôts locaux.

3. Les ***dotations et participations*** représentent 15% des recettes réelles de fonctionnement avec 3 M€ en 2017 et baissent de 385 k€ par rapport aux réalisations 2016. Ces recettes peuvent se détailler ainsi :

Libellé	Montant 2017
DGF	1 323 986
Dotations de l'Etat versées en compensation d'exonérations de fiscalité	241 195
Participation de l'Etat et du Grand Lyon pour les postes et les actions CUCS	34 331
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ETAT)	145 374
CAF CEJ, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux	1 189 639
Subventions diverses : projet Nature, gendarmerie, FLIAJ.	38 500
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	46 398
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale)	26 058
<b>TOTAL</b>	<b>3 045 481</b>



La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en baisse de 250 k€ en 2017 au vu de la diminution des dotations de l'État. Elle est budgétée à hauteur de 1,3 M€. Rappelons qu'en 2011, la ville percevait le double soit 2,6 M€ .

Les compensations d'exonérations de fiscalité (compensations financières des exonérations de fiscalité locale votées au plan national et s'imposant aux collectivités) constituent la variable d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'État dont les prévisions ont été effectuées en tenant compte des données fiscales 2016 et des baisses globales prévues dans la loi de finances pour 2017.

Autre poste conséquent, les subventions de la CAF perçues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou de l'activité des structures petite enfance s'élèvent à 1,19M€. La moitié des recettes de ce poste est constituée par le CEJ, l'autre moitié est constituée de la Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Ordinaire (PSO) des Relais d'Assistantes Maternelles et de la crèche Petits Mômes.

Les recettes liées aux rythmes scolaires qui sont versées par l'État sont globalement stables dans leurs montants comme dans leurs modalités de calculs. Elles sont prévues à hauteur de 145 K€.

4. Les autres produits de gestion courante sont stables comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie et les locations immobilières évoluant selon les indices (agence postale, loyer 62 avenue Foch... ) pour un total de (360 K€)
5. Enfin, les produits exceptionnels sont habituellement constitués de remboursements de sinistres par notre assurance ou de ventes de biens réformés. Aucune cession significative n'est prévue au budget par contre une donation à la commune a été intégrée pour 120 k€ Il en résulte une évolution positive de ce chapitre produits exceptionnels car rien n'avait été budgété en 2016. Pour mémoire, des cessions avaient été effectuées en 2014 (école de Beaunant et vente d'une parcelle de terrain aux Platanes pour 528 k€) et en 2015 (vente d'une parcelle aux Barolles pour 183 K€).

**L'environnement financier des collectivités reste toujours sous contrainte.**

**Il est ainsi toujours marqué pour SGL en 2017 par l'impact de décisions nationales qui engendrent des baisses de recettes (dotations et allocations compensatrices de l'État) ou des dépenses nouvelles obligatoires (FPIC , décret RH)**

**En conséquence, la ville doit absorber un delta nouveau supplémentaires imposées par la réglementation de près de 600 000 €, ce qui équivaut à 5 % de taux de fiscalité.**

**Toutefois, la politique de gestion rigoureuse menée par la ville permet de proposer un budget dégageant un autofinancement de 2 M€.**

## II-2 Section d'investissement

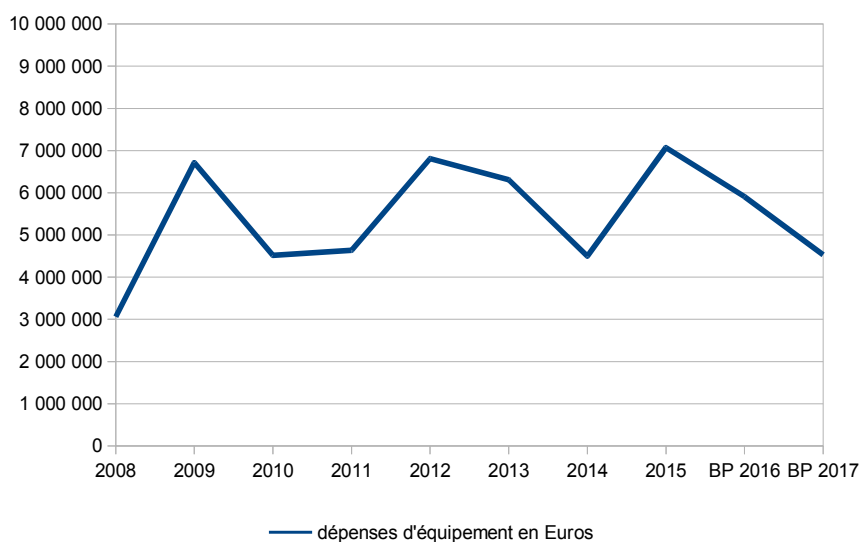
La Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement ambitieuse avec 4,7 M€ de dépenses d'équipement budgétés.

### A- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent à la fois des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et du remboursement en capital de la dette, ce dernier ne pouvant être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire hors emprunt).

En 2017, les dépenses d'équipement totales du budget ville s'élèvent à 4,5 M€.

**Dépenses d'équipement**  
*(chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour 2016 et 2017 BP)*



Le graphique ci-dessus met en exergue une moyenne de 5,8M€ de dépenses d'équipement de 2009 à 2017. La Ville poursuit sa politique dynamique d'investissement avec 4,7 M€ inscrits au budget 2017 en intégrant les reports et les dépenses d'investissement prévus sur les budgets annexes.

**L'année 2017 s'inscrit dans le cycle traditionnel des investissements communaux. Des crédits ont ainsi été prévus pour réaliser des études qui seront suivies de travaux dans la deuxième partie du mandat conformément à la P.P.I. présentée lors du débat d'orientations budgétaires.**

Les dépenses investissements prévues cette année intègrent tout naturellement les reports (c'est-à-dire les restes à réaliser) qui résultent de plusieurs opérations livrées et mises en service précédemment, avec principalement le Mixcube, le B612, le poste de Police municipale, divers travaux (au Gymnase Giono, à la Mouche, de dissimulation de réseaux) ou en cours (chauffage de l'Église).

Les investissements du budget 2017 peuvent être analysés en les regroupant en deux grandes orientations à savoir :

→ la poursuite des opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets sont menés sur l'ensemble du mandat. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle, quatre opérations majeures seront lancées ou effectuées sur 2017. Les projets d'investissements de la Ville continuent à intégrer un volet développement durable.

- Un budget de 130 K€ est inscrit pour effectuer de la dernière phase d'étude « post-programmation » visant à permettre la réalisation de l'espace sportif couvert au complexe Henri Fillot dont la réalisation est prévue en 2018,
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage et un concours d'architecture seront déployés pour la rénovation et restructuration du Centre social et culturel des Barolles et 150 K€ sont budgétés pour ce faire.
- Une enveloppe de 310 k€ a été prévue pour le gymnase Guilloux qui fera l'objet d'importants travaux de rénovation (toiture, étanchéité et mise aux normes de la chaufferie).
- Pour la petite enfance un aménagement repensé et plus fonctionnel est également prévu pour le RAM et la crèche Roule Virou aux Collonges pour un total de 200 K€. Il en résultera une offre de service public renforcée avec 6 places supplémentaires qui pourront être proposées après les travaux. Ce projet fera l'objet d'un financement partiel via une subvention de l'État.

Le budget 2017 permet aussi à la ville de disposer de crédits (180 K€) pour pouvoir réaliser des acquisitions foncières en fonction des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre de sa politique immobilière ou commerciale.

→ la préservation et la rénovation du patrimoine

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents par des investissements réguliers et adaptés. De nombreux travaux sont programmés afin de rénover le patrimoine communal et de l'adapter aux évolutions des normes et des besoins. Une logique environnementale, qualitative et de réduction des coûts est aussi intégrée lorsqu'elle est pertinente et possible comme par exemple en matière d'éclairage public.

Ainsi, en 2017, des enveloppes seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public. À ce titre, la programmation pluriannuelle définit pour l'année 2017 des opérations d'entretien conséquentes. Il est possible de citer principalement les travaux techniques de la Mouche (étanchéité de la toiture, groupe froid et chaudière) ainsi que la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments avec notamment la création d'un ascenseur pour le groupe scolaire Guilloux.

Pour illustrer le budget de manière concrète, les principaux investissements programmés pour l'exercice 2017 sont :

- la finalisation du Plan numérique dans les écoles (classes de CP à CE2), le renouvellement et la modernisation du parc informatique ainsi qu'un audit préventif et prospectif du réseau et de la sécurité du système d'information (132k€),
- le renouvellement curatif du matériel électro ménager pour la petite enfance et les écoles (26 k€),
- l'acquisition de matériel, la modernisation du réseau d'arrosage automatique ainsi que la plantation et la réalisation de différents aménagements en matière d'espaces verts (83 k€),
- la dissimulation de réseaux, la modernisation de l'éclairage public en centre ville, la seconde tranche de la dissimulation des réseaux du chemin de Moly, ainsi que des travaux de proximité en matière de voirie et d'éclairage public de manière directe et en complément avec l'action de la Métropole via le FIC (314 k€),
- les travaux d'accessibilité programmés pour 2017 par l'Ad'AP avec principalement la création d'un ascenseur à l'école GUILLOUX (170 k€),
- la réalisation de travaux de mise en sécurité et en conformité de différents bâtiments communaux, plus de 60 bâtiments et espaces sont gérés par la ville, (barrières, contrôle d'accès, urgences, différents corps d'état pour 314 k€),
- la mise en place de contrôle d'accès, la programmation de travaux de rénovation et de peinture ainsi que l'achat de mobilier et de matériel pour les groupes scolaires(162 k€),
- l'optimisation des pratique et des équipements sportifs couverts (gymnases) et de plein air (stades) avec par exemple l'amélioration de la signalisation, des rangements, des contrôles d'accès, ainsi que la rénovation d'une partie des locaux pour 122 k€,
- des travaux de rafraîchissement au CLESG, au CSCB et dans différentes structures « jeunesse » pour 18 k€,
- des travaux technique pour « La Mouche » (le groupe froid , la régie et l'étanchéité de la toiture pour 105 k€),
- la fourniture et la pose de stores ainsi que quelques « petits » investissements pour optimiser l'utilisation du B612 (22 k€) et des structures petite enfance (une vingtaine de projets pour 68 k€).

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement de subventions d'investissement et de fonds de concours à hauteur de 215 k€ cette année :

<b>Subventions d'équipement - Fonds de concours 2017</b>	
Subvention d'équipement La Mouche	5 316,78
Subvention d'équipement Le Colombier	20 281,28
FIC 2017 Travaux Métropole de Lyon	78 000,00
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS « LA CHATAIGNERAIE »	46 000,00
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS « LE COLIBRI »	65 940,00
<b>Total</b>	<b>215 538,06 €</b>

La subvention d'équipement prévue pour le Colombier permettra de financer quelques aménagements complémentaires visant à créer un espace convivial pour les résidents au sein du jardin privé réalisé l'an dernier et de financer des travaux de rénovation des appartements. Il en sera pour le dernier point de même pour le FLPA les Oliviers mais les dépenses pourront être complètement autofinancées en utilisant le résultat d'investissement 2016.

Enfin, des subventions aux bailleurs, pour un montant total de 112 k€ sont également budgétées dans le cadre de la réalisation de programmes de logements aidés sur la commune.

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche permettra l'achat de matériel pour la salle de spectacle et le cinéma.

Autre poste de dépense de la section d'investissement, le remboursement en capital des

**emprunts** est prévu pour 2017 à 625k€ pour les emprunts dits classiques et 226k€ pour constater la diminution de plafond de nos Crédits Long Terme Renouvelable (C.L.T.R.).

Le remboursement en capital est prévu à hauteur de 625 k€ en 2017 contre 555 k€ en 2016 et 540 k€ en 2015. Cette légère évolution est liée au ré-endettement mesuré de la ville de ces dernières années comme le souligne le tableau ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dette au 1/01	9,420	7,069	11,357	12,090	10,858
dont CLTR	2,840	0,961	2,294	2,068	0,350
Encours de dette au 1/01 hors CLTR	6,580	6,108	9,063	10,022	10,508

En intégrant les CLTR et le solde de 358 236 € du prêt « Prêt à taux zéro » visant à pré-financer le FCTVA contracté en 2015 avec la caisse des dépôts et de consignations, on constate que la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock de dettes à rembourser qui reste modeste par rapport aux communes comparables et proportionné à son épargne, à sa capacité de remboursement.

#### B- Les recettes d'investissement

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016	2017
Dette totale au 1/01 (dont CLTR et «avance» FCTVA)	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 807 193	11 216 302
Population DGF	21 060	21 379	21 359	21 443	21 753
<b>Stock en € par Saint Genois</b>	<b>447</b>	<b>331</b>	<b>532</b>	<b>597</b>	<b>516</b>
Communes comparables de 20 à 50 000 habitants (données Trésor Public)	1 092	1 100	1 109	Non disponible	Non disponible
Communes comparables de 10 à 20 000 habitants (données Trésor Public)	964	958	944	Non disponible	Non disponible

Les **recettes d'investissement** se composent, outre le résultat ( 2,68 millions) et l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement (2 millions) des ressources suivantes :

	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017
Cessions d'immobilisations (024)	0	0	20 000
FCTVA	1 059 000	1 130 973	570 000
TLE	11 000	18 733	18 000
Subventions d'équipement	167 946	361 259	27 212
Nouvel emprunt	1 000 000	1 000 000	961 000
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 237 946</b>	<b>2 510 964</b>	<b>1 596 212</b>

Le **FCTVA**, dotation de l'État compensant la non récupération par les collectivités de la TVA, est calculé par rapport aux seuls travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA est de 16,404%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va diminuer logiquement en 2017. Elle est évaluée à 570 k€ en 2017 contre 1 059k€ en 2016 car les investissements 2016 étaient inférieurs à ceux de 2015.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée au vu du réalisé des années précédentes (soit 18k€). Celle-ci correspond au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole, qui dispose de la compétence PLU.

Les **subventions d'équipement** prévues pour 27 k€ en 2017 comprennent principalement les

subventions de l'Etat (CAF) pour le projet de rénovation du RAM et de la crèche aux Barolles.  
Enfin, un *emprunt* de 961 k€ destiné à financer les opérations structurantes d'investissement à savoir le financement des études (CSCB, Espace sportif), des réserves foncières, des travaux de rénovation du Gymnase Guilloux et d'aménagement du RAM et de Roule Virou.

## **CONCLUSION**

Le budget 2017 :

- a nécessité des arbitrages en fonctionnement mais aussi en investissement afin de préserver la santé financière de la Ville et la stabilité fiscale,
- intègre un niveau encore élevé d'investissement au vu du contexte et en comparaison aux autres collectivités,
- permet de respecter les engagements du contrat municipal et programmer les opérations prévues à la PPI grâce à un endettement limité aux investissements structurants.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2016 du budget principal, soit un excédent net de 2 681 550,79€ en fonctionnement ; un besoin de financement en investissement d'une part au titre du compte 001 de 780 475,49 € et d'autre part au titre des restes à réaliser de 1 358 757,71€ ;
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 68 668€ au titre du compte 001 qui finance les restes à réaliser à hauteur du même montant;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2017 en équilibre :

Il sera demandé au Conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2017 en équilibre.

#### ***Budget Principal***

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 480 237,01€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 277 588,65€

#### ***Budget annexe La Mouche***

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 627 499,76€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 95 195,00€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 27 voix Pour et 5 voix Contre, Abstentions : 3**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



#### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON

#### **Liste des élus ayant voté CONTRE**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

#### **Liste des élus S'ÉTANT ABSTENUS**

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.